



Mairie de Puy-Sanières

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 03 AOUT 2023 A 18 H 30  
SALLE MAUD FONTENOY**

L'an deux mil vingt-trois, le trois août, le Conseil Municipal de la commune de Puy-Sanières, dûment convoqué en session ordinaire à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de Bruno Paris, Maire de la commune.

**Présents :** ARNOUX Frédéric, BRUNNER Pascal, GROSJEAN-BRUNNER Agnès, LINARES Thibault, MARAVAL Michel, PARIS Bruno, LAGIER Gabriel.

**Excusés, absents :** DELPHIN Arnaud, SOUSSEING Franceline

**Secrétaire de séance :** BRUNNER Pascal

**Ordre du jour :**

- 1) Approbation procès-verbal du conseil municipal du 04 juillet 2023
- 2) Point sur les travaux
- 3) Vente terrain M. et Mme Génovèse
- 4) Signalisation routière dans les Hameaux
- 5) Information SCOT
- 6) Désignation référent déontologue pour les élus locaux
- 7) Information dossier CHASP
- 8) Questions diverses

Le Conseil reçoit M. Bosq Gustave Maire de la Commune de Puy Saint Eusèbe et M. Matheron Christophe son 1<sup>er</sup> adjoint. Ils nous font la présentation de leur projet de nouvelle école, Mairie, salle polyvalente et épicerie. Le permis de construire est accordé depuis 2018. On constate une plus-value des matériaux de 1 million d'euros. M. Bosq nous précise que pour bien faire les travaux devront commencer au mois d'octobre sinon le projet devra être repousser à l'année prochaine par rapport à la zone humide sur laquelle est prévu le projet. Dans son budget prévisionnel la Mairie de Puy Saint Eusèbe souhaiterait une participation financière de la part de Puy Sanières, par le biais d'un fond de concours, à hauteur de 150 000 €. Le Conseil Municipal va faire le point sur cette demande, tout en sachant que Puy Sanières pourra éventuellement participer mais uniquement sur les travaux qui concernent le nouveau groupe scolaire (école intercommunale).

**1) APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUILLET 2023**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à 7 voix pour.

**2) POINT SUR LES TRAVAUX**

Frédéric Arnoux fait un point sur les travaux en cours :

- L'agent technique a effectué les travaux de raccordement en eaux pluviales et eau potable pour la station d'épuration aux trois lots communaux du Pibou.
- Parc Mélezin : L'agent technique a changé les batteries des parcs, il a constaté des dégradations sur les clôtures.

- Parking des Bouteils : La Mairie a reçu l'accord de subvention de la part du Conseil Départemental mais un refus de l'Etat. Les travaux commenceront au mois d'Octobre.
- Affouage : M. Dylan Tavan va étaler les bois, pour le marquage des lots.
- A prévoir : Les socles pour les candélabres de l'allée allant au parking sous la Mairie.

### 3) VENTE TERRAIN M. ET MME GENOVESE

M. le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en dépit du recours déposé par un particulier auprès du tribunal administratif concernant le permis de construire de M. et Mme Génovèse, ces derniers souhaitent quand même finaliser l'acquisition de la parcelle ZL 182 concernée par le recours.

En raison de cet état de fait le notaire chargé de cette vente souhaite que la commune s'engage à racheter la parcelle au prix d'achat majoré des frais, si le terrain s'avérait **définitivement** inconstructible.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que si le terrain s'avérait **définitivement** inconstructible suite à la procédure juridique en cours, la Mairie rachèterait le terrain ZL 182 et s'affranchirait des frais correspondants.

### 4) SIGNALISATION ROUTIERE DANS LES HAMEAUX

Frédéric Arnoux fait un dernier point sur les futurs emplacements des panneaux « entrée et sortie » d'agglomération (pris en charge par le département).

En ce qui concerne les autres dispositifs de sécurité (feux tricolores, panneaux limitation de vitesse, etc...),

Nous avons déjà un devis d'une entreprise, un second rendez-vous est convenu avec une autre entreprise le 16 août 2023 pour un devis comparatif.

### 5) INFORMATION SCOT

Lors du Comité de pilotage du Schéma de Cohérence Territoriale de Serre-Ponçon du 10 juillet 2023, la Communauté de Communes de Serre-Ponçon et la Mairie ont échangé sur les modalités d'application de la loi Climat et Résilience sur le territoire, notamment en matière de consommation d'espace.

Ils ont eu l'occasion de nous présenter la méthodologie de calcul de la consommation d'espace sur la période 2021-2031 retenue, conformément à ce que demande la loi climat et résilience, et afin de parvenir à un chiffre le plus précis possible. Pour rappel, ils utiliseront donc les données produites par le Mode d'Occupation des Sols (MOS) réalisé en 2018 à l'échelle du Pays Sud, complété par les données relatives aux permis de construire, vérifiées par photo-interprétation.

Les calculs réalisés par l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA) sur notre commune sont les suivants :

Commune	Consommation ENAF* 2010-2020 (MOS2 + Méthode AUPA)	Droits à construire théoriques en application de la loi climat résilience de 2010 à 2030	Consommation ENAF déjà réalisées depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 (vérifications PC 2018-2022)
Puy Sanières	1,2 ha	0,6 ha	0,3 ha

\*ENAF : Espaces Naturels Agricoles et Forestiers.

## 6) DESIGNATION REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

M. Le Maire nous fait part de l'obligation de désigner un référent déontologue.

- Monsieur **Guy Laïck** est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.
- Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail ou par courrier.
- Le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur. Soit 80 € par dossier traité.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la désignation de M. Guy LAÏCK comme référent déontologie à l'unanimité.

## 7) INFORMATION DOSSIER CHASP

M. Le Maire fait le point sur le dossier du centre équestre de Chadenas actuellement en cours de procédure judiciaire auprès du Tribunal Administratif de Marseille.

## 8) Questions diverses

- Choix de la couleur des plaques du columbarium : Le Marbre rose de Guillestre étant en rupture de stock, le conseil souhaite une pierre qui vienne de France, les devis ont été demandés.
- Jeux d'enfant : Thibault LINARES nous fait part de ses recherches pour l'installation de nouvelles structures de jeux pour compléter celles existantes dans le parc. Avec le budget dont nous disposons, nous allons pouvoir installer deux nouveaux agrès avant le printemps.
- Une friteuse professionnelle a été achetée par la Commune pour la fête du village, Thibault LINARES propose au Conseil de la louer aux associations à l'avenir.
- Navette les PUY-EMBRUN : La priorité est de demander l'autorisation au transport scolaire de pouvoir redescendre des habitants plutôt que de repartir à vide. La proposition d'une navette le samedi matin pour le marché d'Embrun : aller 9h30 retour 12h, est à étudier.

Séance levée à 21 h 16

Bruno PARIS, Le Maire



Le secrétaire de séance, Pascal BRUNNER